

Cérémonie de clôture du **Jumelage** :

" Renforcement des capacités institutionnelles,  
organisationnelles et professionnelles de  
l'**Inspection Générales des Finances (IGF)**"

Salle Bouabid  
Ministère de l'Economie et des Finances

**Mardi 23 Septembre, 9h30 h**

## **INTERVENTION**

(Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire Général, Messieurs les Chefs de Projet, Messieurs les représentants des Ambassades européennes, Mesdames, Messieurs<sup>1</sup>), c'est pour moi un plaisir de prendre part à cette cérémonie de clôture du Jumelage institutionnel de l'Inspection Générale des Finances du Maroc.

Ce jumelage revêt une **importance particulière** à nos yeux.

D'abord, parce qu'il concerne une administration, stratégique, qui est au cœur du processus de réforme de la gouvernance publique au Maroc.

Egalement, parce qu'il intervient à un moment décisif de ce processus de réforme, avec l'examen, en cours, par la Chambre des Conseillers, d'une nouvelle Loi Organique des Finances.

La mise en œuvre de cette nouvelle **Loi Organique** va entraîner une **profonde transformation** de la gestion financière publique et au-delà, de l'ensemble de la gouvernance du secteur public.

---

<sup>1</sup> En fonction des personnes effectivement présentes.

Cette réforme, complexe, touchant à l'ensemble des dimensions du système financier public, va nécessiter une coordination et une **coopération étroites entre les différentes administrations financières.**

Egalement, afin de générer les gains espérés de cette réforme, elle va supposer un effort important de **formation** à travers l'ensemble des administrations.

La réforme du système des finances publiques est un **domaine central de notre partenariat** et ceci, depuis désormais près de dix ans.

De 2004 à 2012, l'Union européenne a coopéré avec le Gouvernement du Maroc dans le cadre de la mise en œuvre des deux phases du Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique (**PARAP I et II**), doté d'un budget global de 154 Millions d'Euros.

Ce programme a accompagné la réforme des méthodes de gestion des deux principales ressources de l'Etat: les ressources humaines et les ressources budgétaires.

Du point de vue du système budgétaire, le programme a soutenu la mise en œuvre d'une gestion davantage axée sur la performance et plus transparente.

C'est également **dans le cadre de ce programme** que l'Union européenne a apporté sa contribution aux travaux préparatoires de développement de la nouvelle **Loi Organique des Finances**.

Aujourd'hui, notre coopération en matière de réforme du système des finances publiques se poursuit dans le cadre du programme **Hakama** (Gouvernance Publique), doté d'un budget de 75 millions d'Euros et qui sera mis en œuvre sur les quatre à cinq années à venir.

Ce programme mobilisera une diversité d'instruments de coopération : de l'appui budgétaire, aux appuis techniques et aux jumelages.

Le programme intervient, à la fois, dans la dimension **dépense** du système financier public, par l'appui à la mise en œuvre de la nouvelle Loi Organique, comme dans la dimension **financement**, par l'accompagnement à la réforme fiscale, pour plus d'équité et de rendement du système fiscal.

Madame, Monsieur, le jumelage de l'Inspection Générale des Finances, dont nous célébrons aujourd'hui la mise en œuvre, s'inscrit dans un **effort plus vaste de l'Union européenne** et des Etats européens, dans l'appui aux réformes de la gouvernance publique.

Avec l'Inspection Générale des Finances, ceux sont désormais l'ensemble des principaux **organismes de contrôle** qui ont bénéficié

d'un jumelage, après les jumelages déjà mis en œuvre auprès de la Cour des Comptes et de l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale.

L'appui aux administrations de **contrôle et de gestion** de la dépense publique sera renforcé avec un deuxième jumelage, en préparation, au bénéfice de la Cour des Comptes et un jumelage, à venir, concernant la Trésorerie Générale du Royaume. Ces jumelages sont financés sur le programme Hakama de l'Union européenne.

Egalement, l'instrument de Jumelage a déjà bénéficié à d'autres **administrations financières majeures**, comme l'Administration des Douanes et des Impôts Indirects ou la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation.

Après ces interventions, c'est désormais l'autre principale **administration des recettes**, la Direction Générale des Impôts, qui va bénéficier d'un jumelage, lui aussi sur financement du programme Hakama.

Ainsi, à travers l'ensemble de ces opérations et des autres actions à venir, dans le cadre d'Hakama, l'Union européenne est résolument engagé, au côté du Maroc, dans le processus de renforcement institutionnel, déterminant central du progrès socioéconomique.

Je vous remercie pour votre attention.